



Le prophète Samuel a été fait nazir dès sa naissance. Il fut élevé au Temple et devint un personnage majeur de l'histoire juive.

Le nazir, privé de vin

Les déboires de l'ivresse

Le nazir n'a pas le droit de consommer de vin. Le Midrach comprend cela par le caractère nuisible du vin et de l'ivresse. A noter toutefois que le vin occupe une place de choix dans les rites que ce soit pour les libations ou simplement pour exprimer sa joie.

במדבר פרק ו'

וַיְדַבֵּר ה', אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר. ^ב דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם: אִישׁ אוֹ-אִשָּׁה, כִּי יִפְלֵא לַנָּזֵד לַנָּזִיר-לְהַזִּיר, לֵה'. ^א מִיַּיִן וְשִׁכָר יִזִּיר, חֹמֶץ יַיִן וְחֹמֶץ שִׁכָר לֹא יִשְׁתֶּה; וְכָל-מִשְׁרַת עֲנָבִים לֹא יִשְׁתֶּה, וְעֲנָבִים לְחַיִּים וַיִּבְשִׂים לֹא יֹאכַל. ^א כָּל יְמֵי נְזָרוֹ: מִכָּל אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה מִגֶּפֶן הַיַּיִן, מִחֲרָצִנִּים וְעַד-זֶג-לֹא יֹאכַל. ^ה כָּל-יְמֵי נְזָרוֹ, תֵּעָר לֹא-יַעֲבֹר עַל-רֵאשׁוֹ: עַד-מְלֵאת הַיָּמִם אֲשֶׁר-יִזִּיר לֵה', קֹדֶשׁ יִהְיֶה--גִּדְל פְּרַע, שָׁעַר רֵאשׁוֹ. ^א כָּל-יְמֵי הַזִּירוֹ, לֵה', עַל-נֶפֶשׁ מֵת, לֹא יָבֹא. ^א לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ, לְאָחִיו וּלְאֶחָתוֹ--לֹא-יִטְמָא לָהֶם, בְּמָתָם: כִּי נָזַר אֱלֹהֵיו, עַל-רֵאשׁוֹ. ^ה כָּל יְמֵי נְזָרוֹ, קֹדֶשׁ הוּא, לֵה'. ^ט וְכִי-יָמוּת מֵת עָלָיו בְּפֶתַע פְּתָאִם, וְטִמָּא רֵאשׁ נְזָרוֹ--וְגִלַּח רֵאשׁוֹ בַּיּוֹם טָהַרְתּוֹ, בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי יִגְלַחְנוּ.

Nombres Chapitre 6

¹ L'Éternel parla ainsi à Moïse : ² "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : Si un homme ou une femme fait expressément vœu d'être abstème, voulant s'abstenir en l'honneur de l'Éternel, ³ il s'abstiendra de vin et de boisson enivrante, ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de liqueur, ni une infusion quelconque de raisins, et ne mangera point de raisins frais ni secs. ⁴ Tout le temps de son abstinence, il ne mangera d'aucun produit de la vigne, depuis les pépins jusqu'à l'enveloppe. ⁵ Tout le temps stipulé pour son abstinence, le rasoir ne doit pas effleurer sa tête : jusqu'au terme des jours où il veut s'abstenir pour l'Éternel, il doit rester sain, laisser croître librement la chevelure de sa tête. ⁶ Tout le temps de cette abstinence en l'honneur de l'Éternel, il ne doit pas approcher d'un corps mort ; ⁷ pour son père et sa mère, pour son frère et sa sœur, pour ceux-là même il ne se souillera point à leur mort, car l'auréole de son Dieu est sur sa tête. ⁸ Tant qu'il portera cette auréole, il est consacré au Seigneur. ⁹ Si quelqu'un vient à mourir près de lui inopinément, ce sera une souillure pour sa tête consacrée : il rasera sa tête le jour de sa purification, le septième jour il la rasera.

משנה תורה הלכות נזיר

הנזירות הוא נדר מכלל נדרי איסר שנאמר כי ידור נזיר וגו' ומצות עשה שיגדל שער ראשו שנאמר גדל פרע שער ראשו ואם גילח בימי נזרו עובר בלא תעשה שנאמר תער לא יעבור על ראשו וכן אסור להטמא למתים או לאכול דברים שאסרן הכתוב עליו מגפן היין כל ימי נזרו.

Michné Torah Loi relatives au Nazir (Maimonide)

Le naziréat (ou nézirout) fait partie des vœux qui prononcent un interdit, ainsi qu'il est dit: "fait expressément vœu d'être abstème, voulant s'abstenir en l'honneur de l'Éternel". Il doit se laisser pousser les cheveux selon un commandement positif, ainsi qu'il est dit: "laisser croître librement la chevelure de sa tête" et s'il se rase, il enfreint un interdit ainsi qu'il est dit: "le rasoir ne doit pas effleurer sa tête". Ainsi il ne doit pas se rendre impur pour un mort ou consommer des aliments que le verset lui a interdit, le raisin et son produit, et ce, durant toute la période de son naziréat.

במדבר רבה פרשה י

איש או אשה כי יפלא וגו', מה פתיב למעלה (במדבר ה, כט): זאת תורת הקנאות, וכי מה ענין זה לזה, אלא כשהם משקים את הסוטה היו אומרים לה, הרבה יין עושה, וכל ישראל עומדים שם אנשים ונשים, ואם היתה טמאה (במדבר ה, כז): וצבתה בטנה וגו', וכשם שבודקים אותה כך בודקים אותו, והיו ישראל האנשים והנשים שהיו רואין, באים לתוד בתייהם ואומרים אוי לו לפלוני ולפלונית ששטו יין ונשתכרו ועברו עברה ומתו, נשבע אני שאיני שותה יין לעולם שלא יהא לי כמותו, וכן הנשים אומרות, לכך נסמכו זו לזו.

Les Nombres Raba, section 10

Si un homme ou une femme fait expressément vœu... : qu'est-il mentionné auparavant? "Telle est la règle concernant la jalousie" ([Nombres 5,29](#)). Qu'ont-ils en commun? Lorsqu'on faisait boire la femme soupçonnée d'adultère, on lui disait: trop de vin en est la cause. Se tenait alors tout Israël, les hommes et les femmes, et si elle était souillée : "il fera gonfler son ventre" ([Nombres 5,27](#)). Les eaux l'examinaient elle tout autant que lui. Et alors Israël, les hommes et les femmes qui assistaient à la scène, rentraient chez eux en disant: **malheur à untel ou unetelle qui ont bu, se sont enivrés, ont transgressé et en sont mort, je jure de ne plus jamais boire de vin de peur que je ne partage son sort, et les femmes disaient également cela. A cet effet ces deux passages se suivent.**